



AVANTAGES EN NATURE NOURRITURE ET LOGEMENT POUR L'ANNEE 2016

Les tableaux ci-dessous indiquent, pour l'année 2016, les montants des évaluations forfaitaires des avantages en nature nourriture et logement qui doivent être réintégrés dans l'assiette des cotisations de sécurité sociale.

Avantages en nature : barème 2016 (URSSAF)

[*Avantages en nature nourriture et logement - 2016*](#)

AVANTAGE EN NATURE NOURRITURE

Date d'effet	1 repas	2 repas
01.01.2016	4,70 €	9,40 €

AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT

Rémunération brute mensuelle (En €)	Inférieure à 1609	De 1609 à 1930,79	De 1930,80 à 2252,59	De 2252,60 à 2896,19	De 2896,20 à 3539,79	De 3539,80 à 4183,39	De 4183,40 à 4826,99	A partir de 4827
Avantage en nature pour une pièce (En €)	68	79,40	90,60	101,80	124,60	147,20	169,80	192,50
Si plusieurs pièces, avantage en nature par pièce principale (En €)	36,30	51	68	84,80	107,50	130,10	158,40	181,20